



Un site Internet développé par Marc de Basquiat en 2006-2007

Face à un système socio-fiscal complexe

Le système social français a atteint un tel niveau de complexité, totalement incompréhensible pour les citoyens qu'il est censé servir, qu'il devient légitime de le remplacer par un nouveau mécanisme faisant la synthèse de l'existant. En effet, l'obscurité actuelle n'est pas nécessaire à la pérennité de la redistribution. Au contraire, nous avons tendance à considérer que les citoyens adhèrent d'autant mieux au système qu'ils comprennent comment il fonctionne et "où va leur argent"...

Philippe MONGIN, membre du Conseil d'analyse économique, invite à rechercher cette simplification, lorsqu'il écrit à l'été 2008, à l'appui du RSA : *"La transparence du système de transferts positifs ou négatifs décidés par l'Etat – au-delà, donc, du système de solidarité lui-même – se recommande au nom du principe de légitimité démocratique. Il importe non seulement que justice redistributive soit rendue, mais que la collectivité sache à quoi elle s'engage en la matière. Ce ne sont donc pas seulement les bénéficiaires, mais aussi le contribuable et le citoyen, qui trouveraient leur compte à un rassemblement des dispositifs autour d'une allocation simple et cohérente. Une fois qu'elle percevra mieux les coûts et les bénéfices, la collectivité peut évidemment choisir de modifier ses engagements initiaux. Le risque est double, soit que le citoyen-contribuable rechigne devant l'énormité des transferts et l'emporte dans la décision collective, soit que le citoyen-bénéficiaire veuille augmenter des bénéfices que lui aussi percevra mieux (dans les deux sens de "percevoir") et qu'il l'emporte sur son alter ego. La transparence recherchée (...) l'exposera plus qu'une allocation catégorielle opaque aux fluctuations du politique. Mais ce risque est, justement, celui de la démocratie, et il est conséquent de l'assumer."*

C'est à cet exercice de démocratie que le site AllocationUniverselle.com contribue.

Ce site est bâti autour d'un outil puissant : la seule modélisation informatique du système social français disponible sur Internet (mis à jour en octobre 2011). Librement accessible aux internautes, l'outil MAUF permet d'analyser très précisément les mécanismes de redistribution à l'œuvre en France.

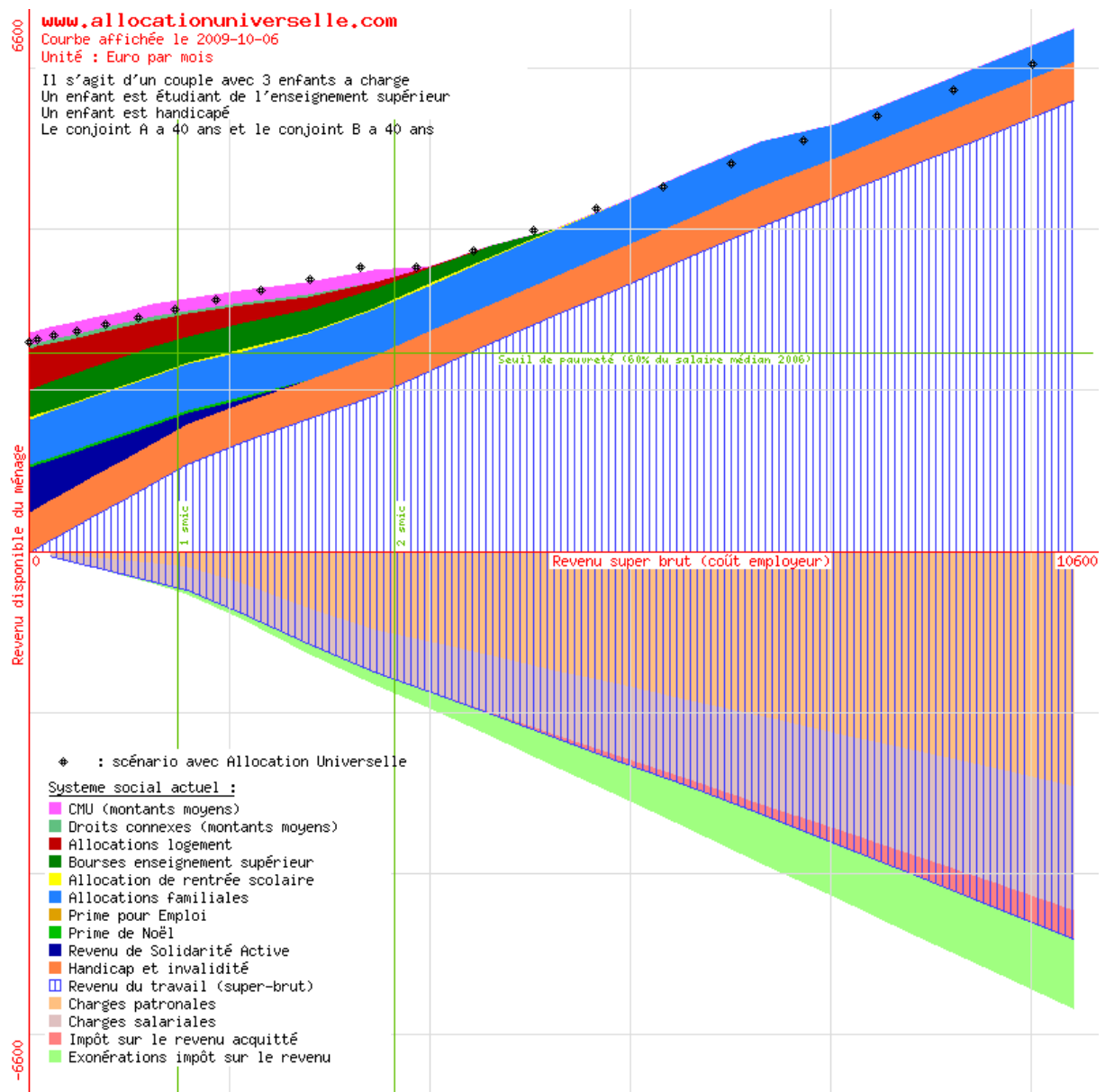
Sa fonction première est de calculer la fonction liant le revenu disponible d'un ménage à ses revenus primaires. C'est à dire, faire l'inventaire de tous les mécanismes redistributifs appliqués à de multiples configurations de ménages pour lier "revenu du travail" et "niveau de vie". Le revenu primaire peut être de plusieurs natures : salaire, pension de retraite, prestation d'assurance chômage, honoraires, revenus de propriétés, héritage, etc. Dans tous les cas, nous prenons en considération la "valeur marché" de ce revenu. En particulier, pour les salariés, nous ne prenons pas en compte le salaire brut qui n'a aucun sens économique, ni le salaire net qui met de côté les contributions sociales dont bénéficie le salarié, mais plutôt ce qu'il est convenu d'appeler "salaire super-brut", c'est à dire la somme du salaire brut et des charges patronales. En d'autres termes, l'ensemble des coûts supportés par l'employeur.

Le revenu disponible ajuste le revenu primaire par de très nombreux mécanismes redistributifs. Entre autres :

- Le RMI, l'API, la Prime de Noël et maintenant le RSA
- Les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire
- Le quotient familial appliqué à l'impôt sur le revenu
- Le supplément familial de traitement réservé aux fonctionnaires
- Les diverses aides au logement
- La part des Prestations d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) sous conditions de ressources
- Les bourses d'enseignement supérieur distribuées sur critères sociaux
- La prime pour l'emploi (PPE) et la prime de retour à l'emploi
- La progressivité du barème de l'impôt sur le revenu, ainsi que la décote
- L'ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler dépenses fiscales ciblant les ménages
- La progressivité et le plafonnement des cotisations sociales
- Les différences de prestations ou de fiscalité selon le statut matrimonial (célibataire, concubinage, mariage ou pacs, séparation, veuvage), le nombre et l'âge des enfants, le niveau de leur scolarité, l'éventuelle garde alternée, les pensions alimentaires reçues ou versées
- L'avantage que procure la mutuelle complémentaire CMU
- Les cartes Famille Nombreuse ou Vermeil de la SNCF, pour la part financée par l'Etat
- Les exonérations de taxe audiovisuelle ou d'habitation
- Les tarifications sociales de France Telecom et EDF
- Les tarifs différenciés des cantines scolaires et la gratuité des transports en commun en Ile-de-France...

Les mécanismes sont très nombreux à l'échelon national. Aux niveaux du département ou de la commune, de multiples aides sont ajoutées, dont aucun inventaire n'a jamais pu être réalisé...

L'outil MAUF permet de réaliser des scénarios d'évolution de salaire, mettant graphiquement en évidence l'apport de tel ou tel mécanisme de distribution à la constitution du revenu disponible du ménage considéré. Dans l'exemple ci-dessous, le salaire d'un des conjoints évolue entre 0 et 7500 € brut mensuels.



Ce graphique n'est pas simple à lire, car il porte un nombre très important d'informations. Expliquons-le.

En abscisse (en "x"), on lit le coût mensuel total pour l'employeur (le salaire brut, plus les charges patronales). En ordonnées (en "y"), on reconstitue le revenu disponible mensuel du ménage, en faisant apparaître :

- sous l'axe des abscisses, en négatif, les prélèvements. En affichant également, en bas, les exonérations d'impôt sur le revenu dont bénéficie le ménage (application du quotient conjugal et du quotient familial, décote).
- sous la forme d'un grand secteur triangulaire s'ouvrant vers la droite, hachuré verticalement en bleu, le salaire super-brut perçu. Ce salaire permet d'acquitter les prélèvements figurés sous l'axe des abscisses : impôt sur le revenu, charges salariales, charges patronales. La ligne supérieure de ce secteur hachuré figure le salaire net moins l'impôt sur le revenu.
- au dessus, l'empilement des prestations sociales perçues en numéraire. La ligne du haut montre les revenus disponibles après application des mécanismes nationaux et légaux.

MAUF permet également d'extraire sous la forme d'un fichier Excel le résultat d'une simulation, pour analyse plus détaillée.

Tableau détaillé de la simulation sélectionnée

Le coût total employeur varie entre 0 et 6657.66 € par mois.
Le revenu disponible mensuel du ménage varie entre 1972.77 et 4382.02 €.

Rémunération du travail	Charges patronales (Conjoint A)	€/mois	0	3.14	9.53	18.24	28.9	41.3	55.28	70.75
Rémunération du travail	Salaires mensuel brut : CDI, CDD (Conjoint A)	€/mois	0	41.43	125.59	240.28	380.73	544.09	728.39	932.14
Charges sociales obligatoires	Cotisation accidents du travail (Conjoint A)	€/mois	0	-0.41	-1.26	-2.4	-3.81	-5.44	-7.28	-9.32
Charges sociales obligatoires	Cotisation assurance chômage (Conjoint A)	€/mois	0	-2.81	-8.53	-16.31	-25.85	-36.94	-49.46	-63.29
Charges sociales obligatoires	Cotisation assurance maladie (Conjoint A)	€/mois	0	-5.61	-17.02	-32.56	-51.59	-73.72	-98.7	-126.3
Charges sociales obligatoires	Cotisation aux allocations familiales (Conjoint A)	€/mois	0	-2.24	-6.78	-12.98	-20.56	-29.38	-39.33	-50.34
Charges sociales obligatoires	Cotisation de solidarité autonomie (Conjoint A)	€/mois	0	-0.12	-0.38	-0.72	-1.14	-1.63	-2.19	-2.8
Charges sociales obligatoires	Cotisation retraite complémentaire AGFF (Conjoint A)	€/mois	0	-0.83	-2.51	-4.81	-7.61	-10.88	-14.57	-18.64
Charges sociales obligatoires	Cotisation retraite complémentaire ARRCO (Conjoint A)	€/mois	0	-2.9	-8.79	-16.82	-26.65	-38.09	-50.99	-65.25
Charges sociales obligatoires	Cotisation vieillesse (Conjoint A)	€/mois	0	-6.9	-20.91	-40.01	-63.39	-90.59	-121.28	-155.2
Charges sociales obligatoires	CRDS (Conjoint A)	€/mois	0	-0.21	-0.63	-1.2	-1.9	-2.72	-3.64	-4.66
Charges sociales obligatoires	CSG (Conjoint A)	€/mois	0	-3.11	-9.42	-18.02	-28.55	-40.81	-54.63	-69.91
Charges sociales obligatoires	Exonération de cotisation aux allocations familiales (Conjoint A)	€/mois	0	2.24	6.78	12.98	20.56	29.38	39.33	50.34
Charges sociales obligatoires	Réduction générale de cotisations patronales (réduction Fillon) (Conjoint A)	€/mois	0	10.77	32.65	62.47	98.99	141.46	189.38	242.36
Prestations familiales	Allocations familiales	€/mois	271.75	271.75	271.75	271.75	271.75	271.75	271.75	271.75
Prestations familiales	Allocations familiales - Complément familial	€/mois	0	0	0	0	0	155.05	155.05	155.05
Prestations familiales	Allocations familiales - Majoration pour âge	€/mois	93.08	93.08	93.08	93.08	93.08	93.08	93.08	93.08
Prestations familiales	Allocation de rentrée scolaire	€/an	272.57	272.57	272.57	272.57	272.57	272.57	272.57	272.57
Bourses enseignement supérieur sur critères sociaux	Enfant étudiant (Bourse échelon 5)	€/an	3753	3753	3753	3753	3753	3753	3753	3753
Aide au logement	Allocation Logement (calcul approché)	€/mois	496.37	496.37	496.37	496.37	496.37	496.37	496.37	464.88
Minima sociaux	RMI - Revenu Minimum Insertion (avec AL)	€/mois	699.46	667.02	601.12	511.32	401.35	118.38	0	0
Minima sociaux	Tarifification sociale électricité (montant moyen)	€/mois	10	10	10	10	10	10	0	0
Minima sociaux	Tarifification sociale France Telecom	€/mois	9.51	9.51	9.51	9.51	9.51	9.51	0	0
Minima sociaux	Exonération de redevance audiovisuelle	€/an	116	116	116	116	116	116	0	0
Minima sociaux	Exonération de taxe habitation (montant moyen)	€/an	250	250	250	250	250	250	0	0
Minima sociaux	Prime de Noël	€/an	381.12	381.12	381.12	381.12	381.12	381.12	0	0
Fiscalité des particuliers	IRFP - Application du Quotient Familial	€/an	0	0	0	0	0	0	42	141
Fiscalité des particuliers	IRFP - Impôt sur le revenu (sans quotient familial)	€/an	0	0	0	0	0	0	-42	-141
Fiscalité des particuliers	PPE - Prime pour Emploi	€/an	164	193.97	254.87	337.84	439.46	475.65	608.98	756.39

Notre outil de modélisation MAUF est disponible en libre accès sur Internet. N'hésitez pas à l'utiliser pour analyser les situations particulières qui vous intéressent. Cet accès libre a une contrepartie : nous comptons sur les utilisateurs pour nous aider à identifier et corriger les erreurs de ce programme informatique complexe.

L'Allocation Universelle, pour un système rationalisé

Nous proposons de remplacer le système actuel, trop complexe, par un mécanisme fiscal unique assurant une redistribution équitable sans décourager le travail.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) serait remplacé par un Impôt Universel de Redistribution du Revenu (IURR) constitué de deux composantes :

- 1. un prélèvement proportionnel, à hauteur de 30% environ, de tous les revenus**
- 2. une allocation universelle, distribuée à tous les citoyens, de montants variables avec l'âge qui en 2009 seraient environ : 6,30 € par jour pour les mineurs, 12,60 € de 18 à 65 ans, 18,90 € à partir de 65 ans**

Ce mécanisme fiscal, applicable à tous les citoyens se substituerait à de nombreuses prestations, notamment :

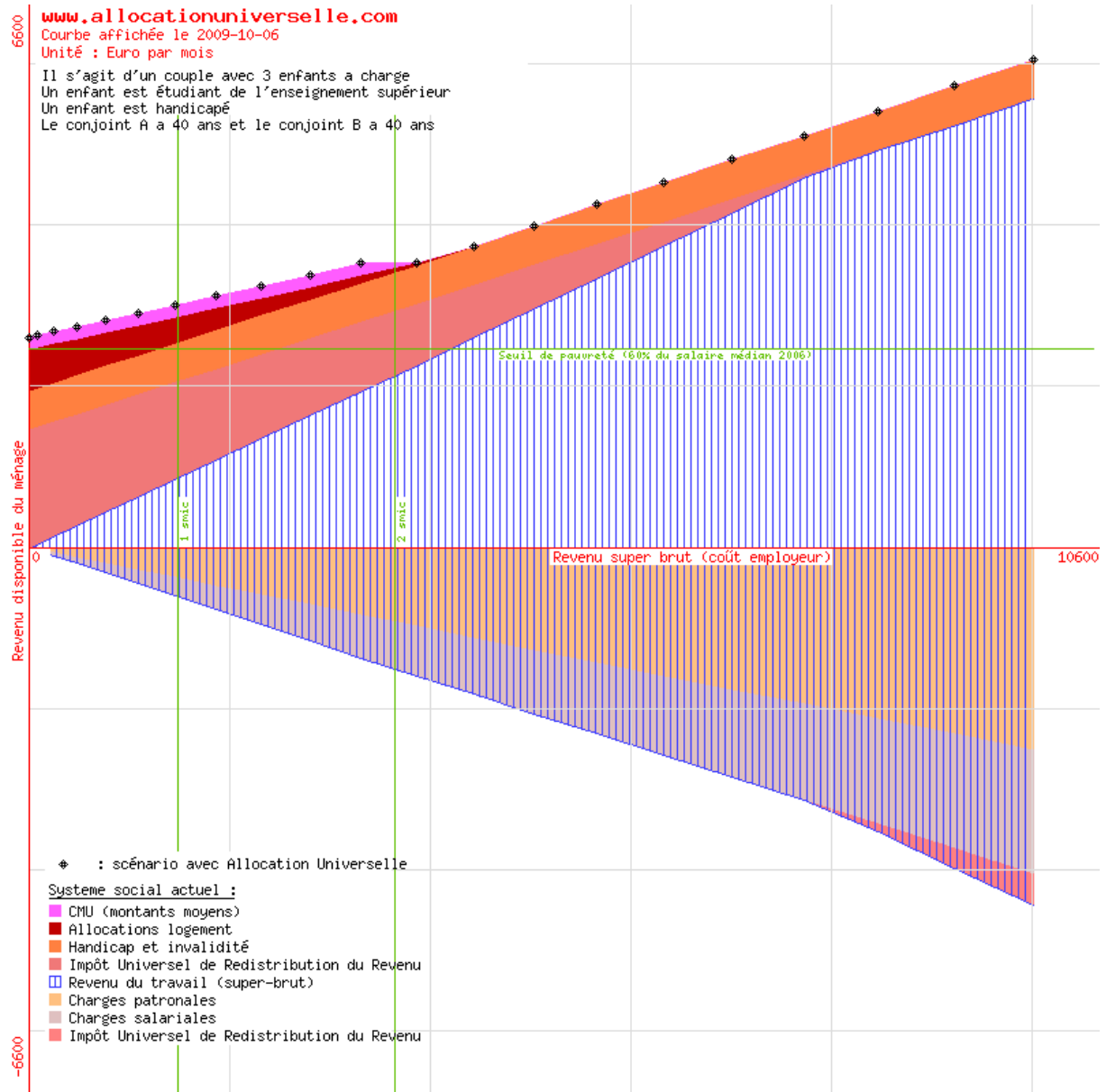
- Allocations familiales
- Complément familial
- Allocation de base de la PAJE (sous conditions de ressources)
- Revenu Minimum d'Insertion (RMI)
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Prime pour l'Emploi (PPE)
- Allocation Parent Isolé (API)
- Allocation d'Insertion (AI)
- Bourses d'études sur critères sociaux
- Quotient conjugal et quotient familial
- Décote de l'impôt sur le revenu
- Exonération des charges sur les bas salaires
- Niches fiscales
- etc.

En outre, les règles de calcul des prestations assurant un revenu de substitution seraient adaptées. En particulier :

- Les barèmes des pensions de retraite seraient révisés pour neutraliser l'effet de la nouvelle règle fiscale, permettant également de substituer l'IURR au minimum vieillesse actuel (ASPA).
- Le calcul des allocations chômage serait simplifié. En effet l'allocation actuelle comporte implicitement deux composantes : un revenu minimum d'assistance et une prestation assurantielle.
- Le calcul des allocations handicap et invalidité ne serait plus différentiel mais forfaitisé.
- Le SMIC n'aurait plus sa fonction implicite de "minimum social du travailleur", devenant un outil de régulation du marché du travail probablement négocié indépendamment dans chaque branche professionnelle.

Exemple d'application :

Pour le cas présenté plus haut, le graphique est très largement simplifié, même si au final la fonction de redistribution entre revenus primaires et disponibles est pratiquement inchangée :



Rétablir les conditions d'une démocratie réelle

Le modèle social français a été fondé à une période de plein emploi, sur le modèle bismarckien d'assurance sociale : des cotisations obligatoires sont prélevées sur la rémunération des travailleurs pour faire face aux difficultés de la vie (maladie, invalidité, chômage, vieillesse). Depuis la première crise des années 1970, la nécessité de protéger les personnes exclues du salariat a poussé les gouvernants successifs à introduire des mécanismes d'assistance sociale, sur le modèle béveridgien où l'impôt finance un filet de sécurité pour les plus défavorisés.

Le RSA mis en place en 2009 participe également de cette démarche, en assurant la distribution d'un revenu complémentaire aux personnes ayant de faibles revenus d'activité.

La mise en place d'un mécanisme fondé sur l'Allocation Universelle permettait de clarifier les rôles respectifs des acteurs.

1. **L'Etat** assure une protection sociale minimale pour tous, incluant Allocation Universelle et prise en charge de la maladie et du handicap (modèle béveridgien), indépendamment des situations professionnelles ou familiales.
2. **L'employeur** rétribue le salarié en fonction d'un prix de marché, éventuellement encadré par des contraintes réglementaires, et finance les assurances sociales complémentaires de son choix (suivant un modèle bismarckien).
3. **Chaque citoyen** bénéficie systématiquement des prestations d'assistance sociale financées par l'Etat, auxquelles il ajoute les éventuelles assurances sociales complémentaires financées par son employeur ou lui-même.

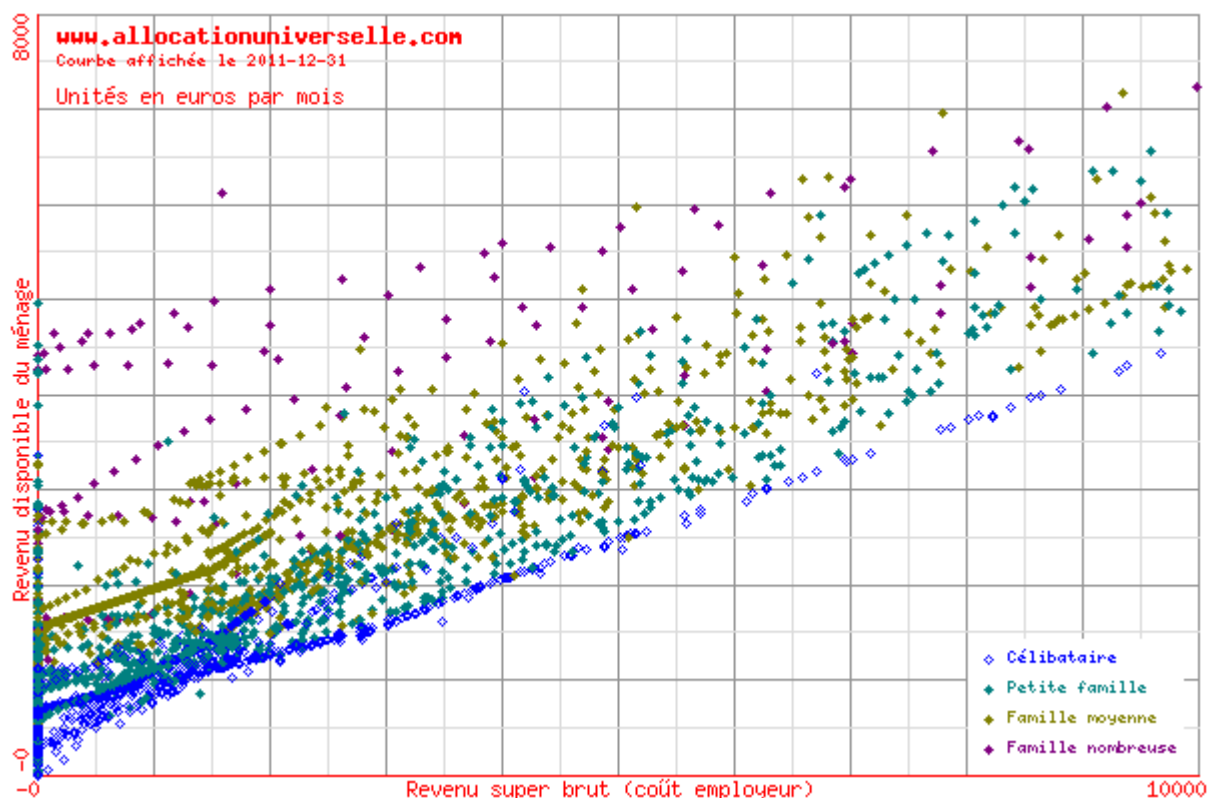
La réforme proposée par ce site est extrêmement ambitieuse. Il ne s'agit de rien de moins que de la synthèse d'un siècle d'élaboration progressive de l'Etat-Providence. Chacun peut légitimement se demander si les bénéfices sont à la hauteur du maelstrom formidable. De fait, ils sont très nombreux :

- Les mêmes règles s'appliquent à tous
- Compréhension partagée par tous des "règles du jeu"
- Personne n'est laissé dans la misère
- Chacun voit un intérêt économique à travailler
- La subsistance devient un droit universel, au même titre que les soins hospitaliers et le logement (DALO)
- Aucune démarche ni contrepartie n'étant demandée, aucune situation particulière n'est stigmatisée
- Qu'on soit bénéficiaire net (inactivité ou faibles revenus) ou contributeur (revenus élevés), personne ne peut se sentir victime d'un système injuste
- Les cas très fréquents de non-recours, où les personnes ne bénéficient pas de leurs droits, par simple ignorance ou lassitude face aux démarches administratives, disparaissent totalement
- L'IURR distribuant à tous, par définition, la part qu'il prélève sur tous les revenus, la lutte contre le travail dissimulé devient un objectif partagé par l'ensemble de la population
- Le coût du travail est abaissé, renforçant l'attractivité économique du pays
- Le coût d'administration du complexe système actuel diminue, permettant de redéployer des effectifs publics vers d'autres missions d'intérêt général
- La logique différentielle des minima sociaux s'inverse : les autres revenus sont considérés comme les compléments individuels et conjoncturels d'un revenu universel permanent

- Les prestations chômage deviennent de pures mécanismes assurantiels, en complément d'un revenu socialisé universel
- Le mécanisme portant sur la personne, de façon individuelle, la complexité actuelle de "familiarisation" des prestations, en particulier en cas de ménages recomposés, disparaît
- La tendance, statistiquement observée, d'organiser la composition légale de son ménage en fonction des avantages fiscaux ou redistributifs à en attendre disparaît également
- Le calcul de l'impôt à la source des revenus est généralisé, simplifiant également la gestion tout en minimisant les risques d'erreurs ou de fraudes
- ...

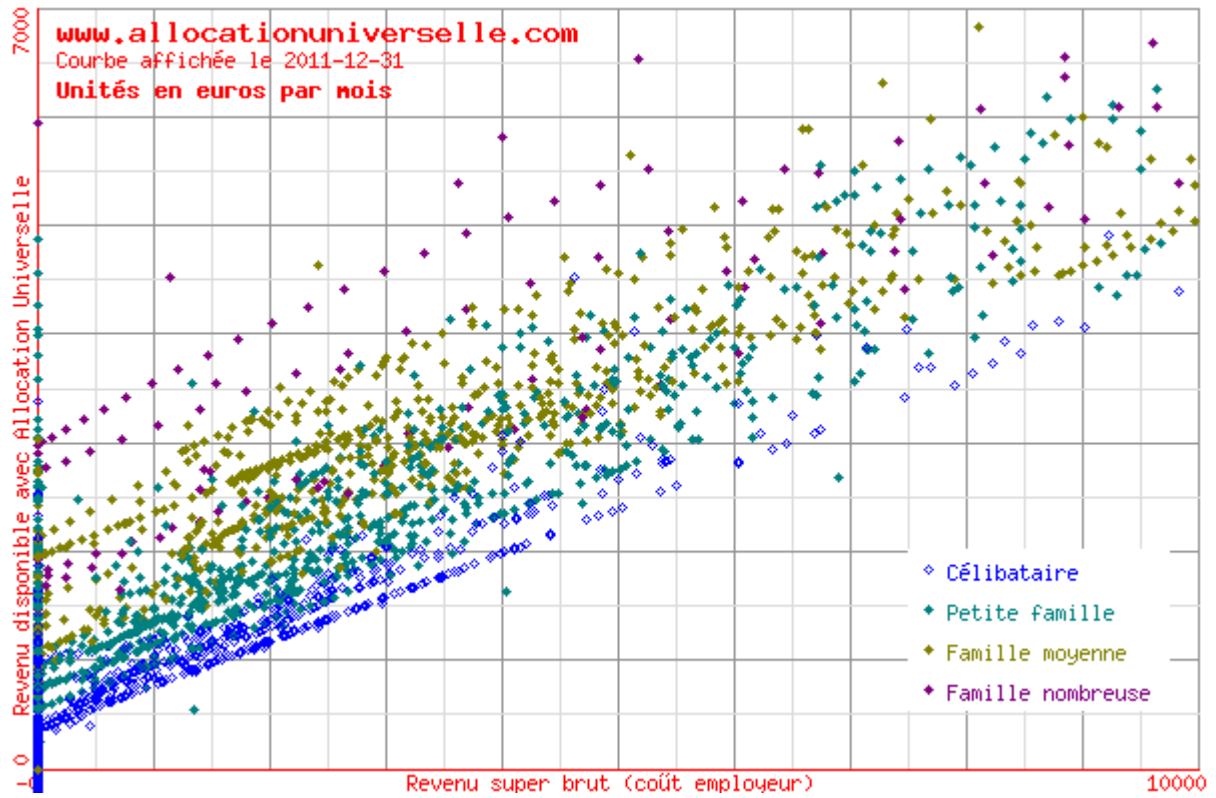
Analyse du système social français

Nous pouvons décrire la fonction de distribution liant le coût complet du travail pour l'employeur au revenu disponible du ménage.



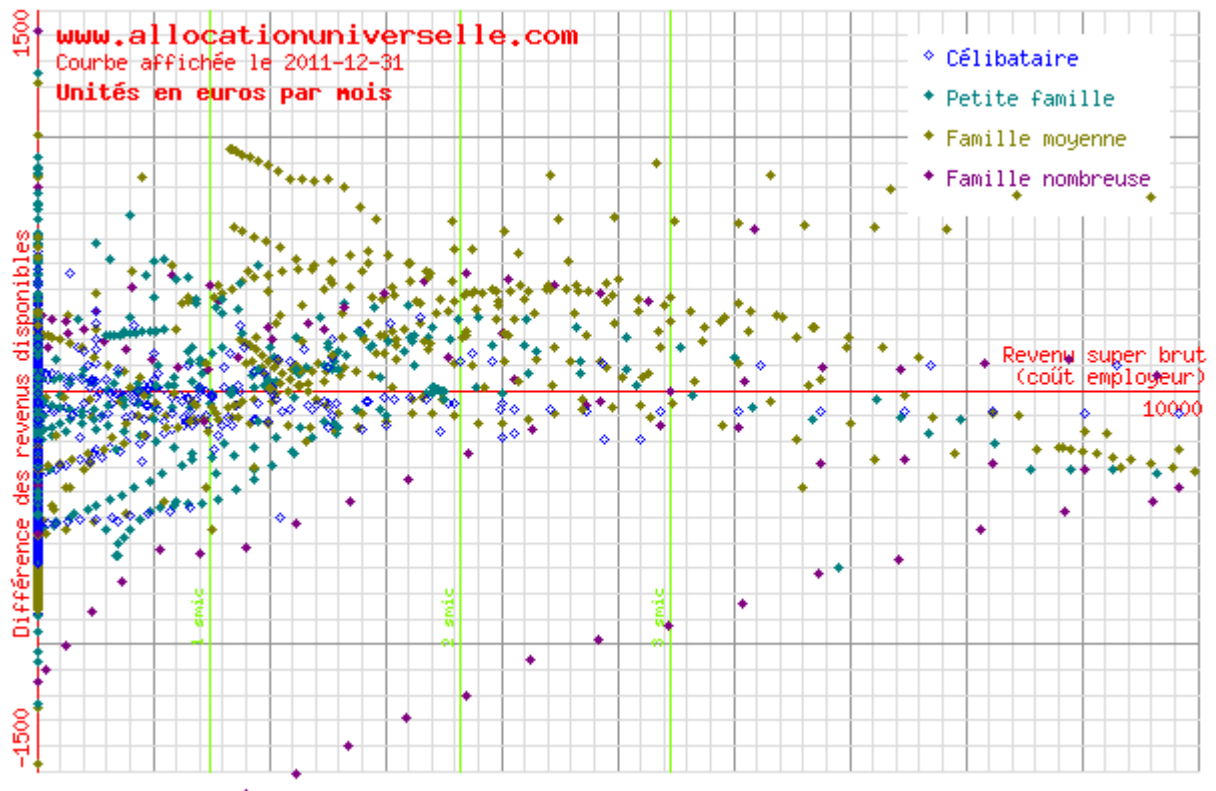
Le graphique ci-dessus présente par un point chaque modélisation réalisée sur notre outil. Chacune est le résultat de l'analyse complète d'une situation professionnelle et familiale particulière. On visualise immédiatement que les familles nombreuses bénéficient de la redistribution au détriment des célibataires.

Un graphique similaire est tracé en faisant apparaître la simulation des mêmes ménages dans un système rationalisé par l'allocation universelle. On constate une dispersion de même ordre que celle observée avec le système actuel, avec une plus grande linéarité des progressions en fonction des revenus du travail.



Quel est l'impact de ce changement pour chaque situation individuelle ?

Le graphique suivant fait apparaître pour chaque point de notre simulation l'évolution de revenu disponible mensuel suite à la mise en place de notre proposition d'Allocation Universelle.



Bien entendu, il apparaît des gagnants et des perdants lors de ce changement important de notre système social. Toute la question est alors d'analyser les raisons de la situation actuelle privilégiée de certains, par comparaison avec un mécanisme beaucoup plus égalitaire (une allocation identique pour tous).

On remarque une série de points figurant des familles nombreuses nettement en-dessous du nuage de points général : il s'agit de familles de 10 enfants, qui perdraient par la mise en place d'une allocation universelle.

Plus généralement, on constate que le nuage de point fait apparaître une courbe "en cloche", avec un sommet entre 1 et 4 smic :

Les gains de notre proposition d'Allocation Universelle sont plus particulièrement centrés sur les classes modestes à moyennes, avec deux enfants, qui sont les moins aidées par le système actuel.

La lecture de ces diverses abaques montre pourquoi la mise en place de l'AU cumule beaucoup d'avantages :

- Disparition de la trappe à inactivité
- Disparition des effets de seuils
- Quasi-disparition des "working poors", avec atteinte rapide du seuil de pauvreté par un travail à temps partiel
- Incitation à travailler
- Bonne prise en compte de la dimension familiale
- Permanence au cours du temps
- Attribution systématique, sans démarche fastidieuse ou humiliante
- Simplicité de gestion

Nous proposons d'examiner, dans la section suivante, l'impact psychologique de cette nouvelle organisation de la redistribution, au service d'une plus grande solidarité et d'une plus grande efficacité.

La pyramide de Maslow

La pyramide de Maslow permet de comprendre la hiérarchie des besoins de l'homme. Selon Abraham Maslow, la satisfaction d'un besoin ne peut être réalisée que si les besoins des niveaux inférieurs sont eux-mêmes satisfaits.

Par exemple, un individu ne peut se sentir en sécurité (niveau 2) si sa première préoccupation est de trouver à boire et à manger (niveau 1).

Cette pyramide sert également dans l'entreprise : la productivité d'un collaborateur (niveau 5) peut être dégradée si celui-ci ne se sent pas intégré dans son équipe de travail (niveau 3) ou tout simplement s'il n'a pas bien dormi (niveau 1).



La France a atteint un niveau de développement tel que nous pouvons collectivement choisir d'assurer à chaque citoyen la satisfaction de ses besoins physiologiques : se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner.

C'est d'ailleurs le cas depuis de nombreuses années. Les malheureux qui meurent de froid auraient pu bénéficier de structures d'accueil (SAMU Social, Secours Catholique, Restos du Coeur, etc.). Comme le savent ceux qui tentent de leur venir en aide, c'est bien souvent un choix résolu de leur part de refuser de quitter leur univers personnel, fut-ce les deux mètres carrés d'une bouche d'aération du métro : c'est leur territoire, leur chez eux, inaliénable parce qu'ils l'ont choisi.

Leur misère n'est pas matérielle en premier lieu. Elle est d'abord souffrance psychologique de constater leur déchéance, de voir leur main vide, tendue vers le passant de l'autre monde... La France a les moyens financiers d'assurer à chacun de quoi se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner. Si on prend comme objectif que chaque français soit au niveau du seuil de pauvreté, un calcul rapide évalue le besoin de financement à 250 milliards d'euros par an. A comparer avec les 1892 milliards du PIB mesuré en 2007.

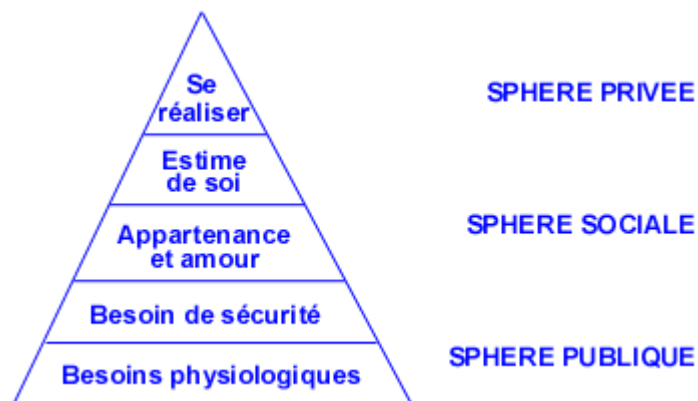
La satisfaction des besoins physiologiques de la population française absorbe 15% des ressources du pays. Chaque ménage vivant au dessous du seuil de pauvreté peut ressentir que ses concitoyens, collectivement, refusent de lui attribuer les 15% de leurs revenus qui lui permettraient de vivre dans la dignité.

A l'inverse, une personne dans le besoin ne peut qu'être blessée par un outillage social peu valorisant pour les "bénéficiaires". Pourquoi affubler du terme "minimum d'insertion" un revenu de subsistance ? Pourquoi qualifier de "spécifique de solidarité" une allocation "ass" qui choque les anglicistes ? Pourquoi culpabiliser ou rappeler des souvenirs douloureux à un "parent isolé" alors qu'il s'agit seulement d'assurer la subsistance d'une femme et de ses enfants ? Pourquoi qualifier des millions de gens de "minimaux sociaux" ? Pourquoi leur imposer des démarches compliquées, répétitives et humiliantes ?

Comment décrire la détresse de ceux qui "descendent l'échelle sociale" ?



L'Allocation Universelle rompt radicalement avec cette logique d'asservissement. En versant à chaque citoyen, de sa naissance à sa mort, une allocation unique, forfaitaire, qui constitue (en complément de la sécurité sociale) un socle de subsistance inamovible, on permet à chacun de bâtir sa propre histoire, de tenter ses projets et de grandir.



Lorsqu'on considère la pyramide de Maslow du point de vue des moyens à mettre en œuvre pour que le maximum de citoyens d'un pays puisse en gravir les échelons, on constate que :

- les besoins au bas de la pyramide peuvent être satisfaits par des mesures collectives, décidées à l'échelle d'une nation,
- les besoins au milieu appartiennent à la sphère sociale ou familiale,
- les besoins du haut dépendent résolument de la sphère privée, jusqu'à l'intime de chaque personne.

L'Allocation Universelle rend leur dignité aux personnes, en éliminant toutes les différences de traitement par l'administration. La satisfaction des besoins les plus élémentaires est prise en charge par l'Etat, dans un mécanisme de répartition systématique, s'appliquant de manière digne et homogène à tous les citoyens. La satisfaction des besoins de vie sociale et de satisfaction personnelle répond alors exclusivement à une logique de marché et de choix personnels. Chacun est libre de réussir sa vie comme il l'entend.

Financement

Le budget annuel à dégager s'évalue à 280 milliards d'euros, calculé en multipliant :

- 6,30 € par jour pour les mineurs, 12,60 € entre 18 et 65 ans, 18,90 € à partir de 65 ans
- 365 jours par an
- 64 millions d'habitants

On peut mettre en regard les ressources de l'Etat français (loi de finance 2006) :

- TVA : 126 Md€
- CSG : 75 Md€
- Impôt sur le Revenu : 57 Md€
- Impôt sur les sociétés : 41 Md€
- TIPP : 19 Md€
- autres : 40 Md€

D'après l'INSEE, les prestations de protection sociale mobilisent un budget de 437 Md€ (en 2007), dont le financement est assuré en grande partie par les cotisations sociales (CSG, charges salariales et patronales). Les prestations incluent :

- Santé : 183 Md€
- Chômage : 58 Md€
- Famille : 59 Md€
- Emplois aidés : 16 Md€
- Aides distribuées par les Départements : 18 Md€

Il n'est bien entendu pas question de supprimer les prestations santé, chômage, invalidité ou vieillesse ! Les ressources fiscales actuelles ne permettent donc pas de financer l'allocation universelle définie plus haut. Un projet d'allocation universelle ne peut s'insérer que dans un projet fiscal plus global.

En réalité, il s'agit de mettre en place une profonde réforme du principal outil de redistribution : l'impôt sur le revenu.

Vers un Impôt Universel de Redistribution des Revenus (IURR)

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) redistribue largement les revenus du travail, du capital ou de substitution :

- des riches vers les pauvres
- des célibataires vers les couples
- des ménages sans enfants vers les familles nombreuses
- des contribuables "ordinaires" vers ceux qui bénéficient d'une des 400 niches fiscales
- ...

Si tous les revenus étaient imposés de façon identique, c'est 300 Md€ de ressources supplémentaires que l'Etat engrangerait !

Les diverses courbes présentes sur ce site montrent bien le principe général de la redistribution actuelle, qui voit se juxtaposer trois types de mécanismes :

1. Des aides financières accordées par l'Etat sans conditions de ressources : allocations familiales, prestations d'accueil du jeune enfant, prestations maladie, handicap, invalidité...
2. Des aides financières dépendant du niveau des ressources du ménage, dont le montant diminue lorsque les revenus primaires augmentent : RMI, RSA, API, PAJE, allocations logement, rentrés scolaire, etc.
3. Un impôt sur le revenu dont sont exonérés les revenus modestes, dont la progressivité est importante pour les plus aisés, prenant fortement en compte la structure des ménages.

Au final, la redistribution dépend de trois critères qui se combinent diversement selon les mécanismes :

- Le niveau des revenus primaires
- La composition du ménage
- Les situations particulières (disponibilité d'un logement, maladie, handicap, maternité...)

Notre proposition consiste à mettre en place un mécanisme unique de redistribution selon les deux premiers critères. Les situations particulières sont traitées à part, en complément du mécanisme universel.

L'Impôt Universel de Redistribution des Revenus (IURR) est constitué de deux composantes :

1. un prélèvement proportionnel, à hauteur de 30% environ, de tous les revenus
2. une allocation universelle, distribuée à tous les citoyens, de montants variables avec l'âge qui en 2009 seraient environ : 6,30 € par jour pour les mineurs, 12,60 € de 18 à 65 ans, 18,90 € à partir de 65 ans

La logique voudrait que l'IURR soit strictement réservé à la redistribution, finançant néanmoins certaines prestations non contributives (CMU, CMUC, handicap...). Les charges collectées par les URSSAF seraient ainsi recentrés sur les prestations de nature plutôt assurantielles (vieillesse, maladie, chômage, accidents du travail...). L'impôt sur la consommation (TVA) serait alors orienté vers le financement des missions régaliennes de l'Etat, la formation, le maintien de l'ordre et la justice, la santé publique...

L'IURR doit être équilibrée par construction. De par la loi, le montant de l'allocation universelle calculée pour une année (par classe d'âges) doit dépendre strictement du produit attendu de l'imposition des revenus de l'année, éventuellement corrigé du solde de l'année précédente et d'inévitables frais de gestion. Une transparence absolue est nécessaire.

Rationalisation des prestations sociales et familiales

L'Allocation Universelle est destinée à se substituer intégralement ou en partie à de nombreuses prestations :

- Allocations familiales
- Complément familial
- Allocation de base de la PAJE (sous conditions de ressources)
- Revenu Minimum d'Insertion (RMI)
- Revenu de Solidarité Active (RSA)

-
- Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
 - Prime pour l'Emploi (PPE)
 - Allocation Parent Isolé (API)
 - Allocation d'Insertion (AI)
 - Bourses d'études sur critères sociaux
 - Quotient conjugal et quotient familial
 - Décote de l'impôt sur le revenu
 - Exonération des charges sur les bas salaires
 - Niches fiscales
 - etc.

La suppression de certaines prestations s'accompagnera d'un redéploiement des effectifs mobilisés aujourd'hui pour leur gestion. L'Etat français consacre quelques 110 Md€ par an en frais de personnel, et les administrations de sécurité sociale 50 Md€. Des économies substantielles sont à espérer, à terme, permettant de redéployer l'action publique vers d'autres missions d'intérêt général.

D'autres prestations verront leurs règles d'attribution profondément modifiées.

En particulier, les prestations Assedic, ainsi que les règles de cumul avec un salaire seraient revues. Gérées selon un principe d'assurance, leur montant serait diminué de l'Allocation Universelle perçue par le bénéficiaire (soit 385 € par mois). En d'autres termes, cela revient à séparer en deux la prestation Assedic : une part de redistribution gérée par l'Etat et une part d'assurance gérée par l'organisme paritaire.

Microsimulation de l'Allocation Universelle en France (MAUF-CT)

Cet outil vous permet de réaliser la simulation de cas-types pour notre proposition d'Allocation Universelle, en comparaison avec le système social actuellement en vigueur en France. Les données datent de septembre 2011.

Le graphique général calculé en temps réel fait apparaître la complexité de notre système de redistribution. Vous pouvez analyser les diverses simulations déjà réalisées.

Pour réaliser vos modélisations personnelles

L'outil MAUF est à votre disposition pour que vous réalisiez vous-même les simulations répondant à vos cas particuliers.

Trois modes d'utilisation sont prévus : l'accès visiteur, l'accès personnalisé et l'accès expert. Dans le premier cas, vous réalisez une simulation sans conserver le résultat. C'est le mode le plus simple et direct. L'accès personnalisé vous permet de conserver vos simulations et de les adapter au fur et à mesure de vos visites ultérieures. Le dernier mode d'utilisation est réservé aux chercheurs en économie partenaires de nos travaux. Ce dernier mode permet de bâtir diverses micro-simulations.

Pour les micro-simulations, la démarche générale est la suivante :

1. Vous vous authentifiez pour retrouver vos modélisations lors de visites ultérieures.
2. Vous identifiez votre simulation.
3. Vous définissez la composition du ménage cible.
4. Vous identifiez les activités des conjoints, professionnelles ou autres
5. Vous validez le détail des situations professionnelles pour affiner le calcul des charges sociales
6. Vous validez les prestations familiales proposées
7. Vous complétez éventuellement les informations pour le calcul de bourses d'enseignement supérieur
8. Vous indiquez les paramètres du logement principal, pour calcul d'une éventuelle aide au logement
9. Vous complétez les informations de fiscalité du ménage

10. Vous visualisez le détail des éléments composant le revenu disponible du ménage
11. Vous visualisez les simulations d'Allocation Universelle
12. Vous simulez un scénario d'augmentation du salaire (accès personnalisé)

En savoir plus...

L'Allocation Universelle est un sujet d'intérêt général. Les liens ci-dessous vous feront découvrir les travaux de nombreux promoteurs de ce principe.

- Basic Income Earth Network (B.I.E.N.) - Cette association internationale réunit les promoteurs mondiaux du "basic income". Le 12ème congrès s'est tenu en juin 2008 à Dublin (Irlande). Le 13ème congrès se tiendra en juin ou juillet 2010 à São Paulo (Brésil).
- A.I.R.E. - Créée et présidée par l'académicien Henri Guitton, l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence est aujourd'hui animée par l'universitaire Yoland Bresson.
- Le Rapport Hirsch présenté en avril 2005 propose la création d'un "revenu de solidarité active" pour éliminer les trappes à inactivité, tout en combinant solidarité et dignité. Le livre vert vers un revenu de Solidarité active a présenté en 2008 les éléments clés de la réflexion menant au RSA tel qu'il est implémenté à partir de l'été 2009. Nous vous invitons à prendre connaissance de la réponse que nous avons faite à ce livre vert en 2008.
- Christine Boutin présente en septembre 2003 au Premier Ministre le rapport de la mission parlementaire "Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société" proposant l'instauration d'un "dividende universel". Son parti, le Forum des Républicains Sociaux assure la promotion de ce concept.
- Jacques Marseille propose début 2009 dans "L'argent des français, les chiffres et les mythes" de substituer à l'impôt sur le revenu un prélèvement proportionnel combiné à une allocation universelle de 375 € mensuels pour les mineurs, 750 € à partir de 18 ans. Proposant une réforme drastique, il ne conserve que les dépenses de santé comme prestation sociale.
- Claude Gamel, économiste à l'Université Paul Cézanne à Marseille, a conduit une étude qui fait référence sur l'incidence de l'allocation universelle sur la propension à travailler. Il travaille également sur les modèles économiques de financement.

-
- Jean-Marc Ferry expose son approche dans l'article "Vers un revenu minimum inconditionnel ?" publié dans la revue du M.A.U.S.S. Une vidéo de la conférence donnée en janvier 2006 avec Yann Moulier-Boutang est également disponible.
 - Yann Moulier Boutang, écologiste, directeur de la revue Multitudes, défend également une allocation universelle d'un niveau suffisant pour vivre.
 - M.A.U.S.S. - Le Mouvement Anti-Utilitariste pour les Sciences Sociales a été le premier à introduire le débat sur l'Allocation Universelle en France.
 - Une courte séquence vidéo disponible sur Dailymotion introduit le concept d'allocation universelle.

En dehors de France

Deux pays sont particulièrement actifs actuellement dans la promotion d'un concept d'allocation universelle : les Etats-Unis et l'Allemagne. De nombreux pays poursuivent également cette réflexion avec des approches variées. Le site du BIEN propose de nombreux liens.

- Aux Etats-Unis, le Basic Income Guarantee network fédère les travaux de nombreux universitaires.
- En Allemagne, le réseau "Grundeinkommen" réunit tous les promoteurs de ce concept. En mai 2009, un symposium international a permis de comparer les approches de divers pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Hollande, Luxembourg, Suisse, Italie, France).
- En Suisse, le réseau BIEN-CH se renforce, en lien avec les initiatives allemands, italiennes et françaises.
- Mona Cholet explique avec talent le combat mené en Allemagne et en Suisse, en le comparant à la situation française.
- Dieter Althaus, le président du conseil des ministres de Thuringe (du parti CDU) plaide pour une allocation citoyenne pour tous, avec un calcul économique particulièrement simple et percutant.
- Le Brésil du président Lula Da Silva a introduit début 2004 un revenu d'existence, universel et inconditionnel, introduit graduellement à partir des classes les plus pauvres.
- François Blais et son équipe de l'Université Laval ont étudié les Effets redistributifs d'un régime d'allocation universelle : une simulation pour le Québec.
- Le parti politique belge VIVANT présente le Revenu de Base (RTB) et la TVA sociale comme pilier d'un nouvel équilibre social.
- Le Parti Fédéraliste prône la généralisation à l'Europe d'un objectif fondamental : le Revenu Inconditionnel de Base.

BIBLIOGRAPHIE

- Nous recommandons la lecture du petit livre des fondateurs du BIEN (100 pages) : VANDERBORGHT Y. & VAN PARIJS P. (2005), L'Allocation Universelle, Editions La Découverte.
- L'ouvrage francophone le plus pédagogique est probablement celui de BLAIS F. (2001), Un revenu garanti pour tous, Boréal.
- La proposition la plus connue en France est celle de : BRESSON Y. (2000), Le revenu d'existence ou la métamorphose de l'être social, Editions L'Esprit Frappeur.
- Jean-Marc FERRY a publié en mars 1996 un ouvrage L'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté qui demeure un apport notable à cette proposition.
- En anglais, la proposition économique de référence reste : ATKINSON A.B. (1995), Public Economics in Action - The basic Income / Flat Tax Proposal, Oxford, Oxford University Press.
- Egalement en anglais, l'ouvrage philosophique de référence : VAN PARIJS P. (1998), Real Freedom for All: What (If Anything) Can Justify Capitalism?
- Un premier ouvrage dédié à la question du financement de l'allocation universelle a été publié par BIEN Suisse en octobre 2010 : Le financement d'un revenu de base inconditionnel